Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260226-22026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Référence
2026 -002

Objet de la délibération
Subventions 2026 aux écoles primaires et maternelles de Berné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	7

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 26 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, M. JACQUES Laurent, M. LE DORTZ Pascal, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LE DAIN Josiane, M. FLOCH Loïc
Excusé : M. CHAUVIN Fabrice
Absents : Absents : M. LE MOING Willy, M. KUBARSKI Frédéric, M. LE FUR Jean-Pierre, Mme LE BIAVANT Christiane, M. LE DAIN Laurent
A été nommé secrétaire : M. FLOCH Loïc

Objet de la délibération : Subventions 2026 aux écoles primaires et maternelles de Berné

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au profit des écoles (exercice 2026) :

- Une subvention de 20 € par enfant pour les animations culturelles. Soit un montant de 1 680.00 € à l'Ecole Publique Georges Brassens pour un effectif de 84 élèves et 1 420,00 € à l'Ecole Privée Sainte-Hélène pour un effectif de 71 élèves.

- Une subvention de 20 € par enfant pour l'arbre de Noël des écoles. Soit un montant de 1 680.00 € à l'Ecole Publique Georges Brassens pour un effectif de 84 élèves et 1 420,00 € à l'Ecole Privée Sainte-Hélène pour un effectif de 71 élèves.

- Une subvention de 40 € par enfant pour les fournitures scolaires. Soit un montant de 3 360.00 € à l'Ecole Publique Georges Brassens pour un effectif de 84 élèves (imputation à l'article 6067) et 2 840,00 € à l'école privée Ste Hélène pour un effectif de 71 élèves (imputation à l'article 6574).

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/02/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX